



Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le 05/06/2023

ID : 063-200071199-20230530-CCPL\_2023\_80-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	32 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 22 mai 2023

Date d'affichage : 22 mai 2023

### SEANCE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

#### Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2023-80 : GEMAPI - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
« LA TRUITE DU BURON »**

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

L'association « La truite du Buron », de Saint-Clément-de-Régnat, a répondu à l'APP porté par Plaine Limagne en vue de réaliser des aménagements sur le Buron.

La zone identifiée concerne un linéaire d'environ 1 km situé entre le lieu-dit « La Roche » et la RD210, sur la commune de Saint-Clément-de-Régnat.

Le projet porte sur la pose d'enrochement dans le lit du Buron, le débroussaillage des accès au cours d'eau et la création de trous et zones de refuge pour la faune afin de favoriser la vie aquatique et le méandrage naturel du cours d'eau.

L'association bénéficie d'une autorisation de la Police de l'Eau afin de mener à bien son action.

Plan de financement de l'opération (HT)

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose d'enrochement	8 400 €	Subvention de Plaine Limagne	4 000 €
		Fonds propres	4 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 400 €</b>

Conformément au règlement de l'APP, un acompte de 1 000 € pourra être versé à l'association sur présentation du devis du prestataire retenu signé. Le solde sera versé sur présentation de la facture acquittée et fourniture d'un bilan photographique de l'action.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'attribuer à l'association « La truite du Buron » une subvention de 4 000 € au titre de l'appel à projet « Entretien et restauration des cours d'eau » ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 05/06/2023  
Le président,

